

# Conseil municipal du jeudi 13 juin 2024

## Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 03 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, VINCENT Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique
- **Était absent** : /
- Monsieur Michel BADAUD est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024.**

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

### **EMPRUNT COURT TERME AUPRES DU C.R.C.A LOIRE DROME ARDECHE**

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente du versement du F.C.T.V.A et des subventions accordées, il est nécessaire de contracter un emprunt pour réaliser les travaux prévus au budget : aménagement du bourg et réfection du chemin de Calles-Chassenay.

Il donne connaissance de la proposition du CRCA Loire Haute-Loire pour un emprunt de 110 000 € : taux de 4,29 %, durée 24 mois, remboursements en 8 échéances. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cet emprunt dont le déblocage pourra être demandé en fonction des besoins de trésorerie.

### **GESTION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le site internet de la commune n'est plus opérationnel et reste compliqué à mettre à jour. Monsieur le Maire propose un abonnement auprès de la société Campagnol afin de nous accompagner dans la réalisation et le suivi du site.

Une formation par WEBINAIRE sera organisée pour 2 responsables du site.

Le coût est de 200 €/an.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette décision.

### **EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Linda ARSAC est embauchée à l'école en C.D.D. jusqu'au 31 août 2024, à raison de 24 H de travail hebdomadaire.

Il propose qu'elle soit stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Une offre d'emploi sera publiée sur le site emploi-territorial.fr.



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

---

## QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024.
- Une décision modificative budgétaire doit être prise afin de régulariser certains comptes du budget de la commune.
- Le taillage des bordures de chemins est en cours.
- Aménagement de la boîte à lire et remplacement du plateau de la bascule : les travaux sont terminés.
- 2 tables de pique-nique seront installées sur le jeu de boules
- Les travaux de construction des toilettes publiques avancent. Yves DAVAL fera le crépi extérieur. Les travaux de plomberie et de raccordement au réseau restent à réaliser.
- La vente du terrain à Mr SOUCHON interviendra dès qu'il aura obtenu son permis de construire.
- La vente du terrain à Mr CHAFFANGEON et à Mme LASSAIGNE, ainsi que la vente du terrain à la CUMA du Viaduc auront lieu prochainement
- La CCVAI a acheté un broyeur qu'elle mettra à disposition des communes, qui pourront effectuer du broyage pour les particuliers. Une convention sera passée entre la CCVAI et les communes. Une formation obligatoire sera organisée. Mr Yves DAVAL est inscrit pour le 7 novembre 2024.
- Salle des fêtes : des petites réparations ont été réalisées par Mrs PETITBOUT MICHAUD. Le sol de la salle de rangement des tables et chaises a été repeint afin de limiter la poussière dans cet espace. Les fournitures achetées récemment ont été installées (vaisselle, percolateur, bouilloire, four micro-ondes, tasses et bols).  
Un état des lieux sera fait lors de la location par les associations (avant et après). Mme Karen SIMON se propose de le faire.  
Le nettoyage de la cuisine a été réalisé par l'entreprise DHLF de Souternon.  
Il est décidé de repeindre les portes et les parties métalliques extérieures de la salle. Une « corvée » sera organisée le samedi 13 juillet prochain.
- Les Carrés Jardins vont ouvrir un restaurant sur leur exploitation. La commune étant propriétaire d'une Licence IV non utilisée, une convention de prêt sera étudiée.
- Le CDG42 ayant donné son accord, la prime de pouvoir d'achat sera versée aux agents communaux.
- La campagne de piégeage des frelons étant terminée, les pièges doivent être récupérés.

La séance est levée à 22 h 15

